



Y a t il la possibilité de mettre fin à un contrat irrévocable?

Par **Magny**, le **29/07/2015 à 10:05**

Bonjour, j'ai souscrit à un abonnement dans un centre de remise en forme, après mon déménagement qui me rallonge le chemin et compte tenu de mon emploi de temps du boulot qui ne me permet plus de me libérer les soirs avant 19h. Aussi le payement de cet abonnement se fait par tranche via un banque (dédiée aux facilités de paiement possible en 3 ou 4 fois), reste encore deux mois à prélever par cette banque. je souhaiterais mettre fin à mon contrat et me faire rembourser; est ce possible, car le contrat y afférent est irrévocable[smile33]. Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **29/07/2015 à 10:40**

Bonjour, Le principe d'irrévocabilité du contrat implique que sa révocation unilatérale est impossible (art. 1134 du Code Civil, al 2). Sans l'accord du prestataire vous ne pouvez résilier le contrat. Cordialement

Par **Magny**, le **29/07/2015 à 11:00**

C'est ce que je craignais, merci pour votre réponse rapide @Alterego

Par **alterego**, le **29/07/2015** à **11:59**

Essayez toujours, sait-on jamais que le responsable du centre soit dans un bon jour...